Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Bosnie-Herzégovine**

Genève, le 13 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite la Bosnie-Herzégovine pour le déroulement pacifique de la Pride Parade. Toutefois, elle s’inquiète des obstacles croissants à la liberté de réunion pacifique et d’association, notamment dans le cadre du mouvement « Pravda za Davida ». **La Suisse recommande à la Bosnie-Herzégovine d’éliminer les restrictions aux droits aux libertés de réunion pacifique et d’association et d’assurer que les lois y relatives soient conformes aux droits de l’homme.**

La Suisse s'inquiète des attaques contre les médias et **recommande à la Bosnie-Herzégovine de respecter les droits aux libertés d’expression et de la presse et de conduire des enquêtes efficaces sur tous les cas de violence commises contre les journalistes afin de lutter contre l’impunité.**

La Suisse **recommande également à la Bosnie-Herzégovine d’adopter un système électoral garantissant à tous les citoyens la jouissance égale de leurs droits, indépendamment de leur appartenance ethnique, et de transposer les jugements y relatifs de la Cour européenne des droits de l’homme.**

Finalement, la Suisse **recommande au gouvernement de mettre en place un mécanisme de prévention effective selon le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture.**

Je vous remercie.